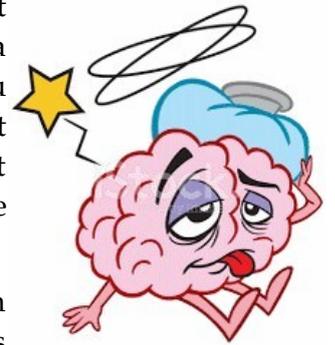


« Remue-méninges » et Secteur Public Local : « Eau et gaz à tous les étages »

Après avoir brossé un portrait général des documents issus du séminaire des directeurs sur le « Remue-méninges » en particulier les 5 « lignes stratégiques », document que vous pouvez retrouver sur le site <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/308-remue-meninge-sans-s.html> Solidaires Finances Publiques va s'attacher à décrypter ces documents par missions.

Vous le constaterez dans les lignes qui suivent, concernant les missions du Secteur Public Local, plusieurs pistes sont ciblées pour intégrer le futur COM (Contrat d'Objectif et Moyens). Dans la période récente le gros de l'actualité des services aura été la mise en œuvre, à travers le NRP, d'un affaiblissement spectaculaire du réseau avec les suppressions massives de Trésoreries locales et la création de SGC et CDL. De même, du contrôle hiérarchisé de la dépense à la création des SFACT et l'expérimentation des CGF, l'évolution vers un allègement des contrôles et une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable est manifeste.



Le moins que l'on puisse dire est que, bien loin d'un contrôle exhaustif et d'un service public de qualité au service des collectivités locales et structures publiques, la marche vers l'industrialisation de la mission est en cours. Quelle sera la « suite » pour le SPL, c'est toute la question qui nous a conduit à lire attentivement les divers documents disponibles concernant l'élaboration du futur Contrat d'Objectif et de Moyens.

Le Secteur Public Local et les « lignes stratégiques »

Dans la synthèse nationale du Remue-méninge, on trouve un long passage d'analyses et propositions sur les missions du SPL : « Il conviendrait par exemple d'impulser de réelles mutualisations au niveau des EPCI avec l'idée d'un regroupement de la fonction financière à ce niveau d'intercommunalité. » ... Et ces mêmes directeurs qui, par ailleurs, écrivent : « rejet unanime de la fusion de petites directions départementales limitrophes... parce qu'ils seraient « ... très attachés à la clause de compétence générale ». Alors là, « mort de rire », parce que si Solidaires Finances Publiques est aussi attaché au maintien de toutes ces directions, nous notons que ces mêmes directeurs s'interrogent sur « l'opportunité de regrouper dans les EPCI la fonction financière », s'asseyant ainsi sur les compétences des communes !!!

Nous reprenons le fil du long développement : « renforcement du partenariat avec les collectivités locales, au-delà des accueils communs, en matière d'attractivité ou de formation par exemple, mais également par la mise en place de centres de contact spécialisés SPL (en matière de paye, de marchés publics ou de comptabilité). »... « L'idée de la création d'une plateforme téléphonique pour les questions simples des petites collectivités a été proposée. »... « Le périmètre des missions et de l'offre de services de la DGFIP à destination des collectivités a également été interrogé avec l'idée de rationaliser les multiples expérimentations en cours, de renforcer le conseil pour les collectivités à enjeux, de contractualiser l'offre de conseil, d'envisager le déploiement de CDL sur les domaines hospitalier et/ou médico-social ou encore de calibrer la mission de conseil et d'assistance aux collectivités au plus près des besoins des collectivités, partant du constat que le niveau d'accompagnement des plus petites collectivités doit être renforcé pour leur apporter l'expertise qui peut faire défaut au sein d'équipes réduites. »... « En matière de gestion comptable et financière, la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) pourrait ouvrir la voie à la refonte du visa de la dépense et la bascule vers un contrôle a posteriori. »... « une offre de service d'audit pourrait être développée au profit des ordonnateurs sur l'organisation des procédures financières débouchant sur une offre de conseil sur les procédures de dépenses et de recettes. »... « En matière de recouvrement,

des propositions vont jusqu'à regrouper les missions de recouvrement fiscal, État et SPL. »... « L'avenir du SPL semble passer par le développement d'outils partagés d'échange et de valorisation des données dont les perspectives sont potentiellement nombreuses : détection des anomalies de paye SPL, rapprochement des RAR avec les soldes des comptes bancaires, suivi de la conjoncture économique, la gestion des délibérations des collectivités locales, etc. ».

La boîte à idées a donc mis sur la table la poursuite du mécano du Secteur Public Local en réussissant l'exploit (contrairement à d'autres missions abordées dans le cadre du remue-méninges) de ne pointer aucun bémol, doute ou difficulté du réseau et des agent-e-s. De même aucune référence n'est faite aux charges de travail concentrées dans les services. Bravo les artistes !

On peut lire dans les **premières perspectives pour la feuille de route stratégique 2023-2027** : « la modernisation du métier de la gestion publique se poursuivra sous l'impulsion donnée par la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics : simplification de la gestion comptable et financière à travers notamment le développement des SFACT et des centres de gestion financière, et maintien d'un haut niveau de qualité comptable grâce au déploiement de la M57 ou à la généralisation du compte financier unique des collectivités locales. »

Le Secteur Public Local et les « réflexions thématiques »

Les missions du SPL ont également été abordées, en préparation du COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens), par les Directeurs dans des ateliers. On peut lire dans **le compte rendu de ces ateliers que le rapprochement avec d'autres administrations est mis en avant de nombreuses fois dans les documents, en particulier dans l'atelier sur les « priorités pour améliorer l'offre de service aux usagers »** (pour la rubrique people, animé par le DRFiP 31!) qui pousse en avant « à 10 ans l'ouverture par la DGFIP et la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) d'un site internet dédié aux collectivités locales avec informations en temps réel en matière de finances publiques ». Plus surprenant, les Directeurs se lancent dans une rénovation majeure du lien aux collectivités. Il conviendrait peut-être d'en discuter démocratiquement en préalable comme nous le disons en première page : « les EPCI pourraient devenir l'interface unique entre les communes et la DGFIP...ce qui permettrait d'optimiser et rationaliser la gestion de l'ensemble des processus comptable des collectivités concernées. Il serait alors nécessaire d'étudier la possibilité de faire remonter les flux comptables au niveau de l'EPCI tout en conservant aux communes leur budget propre ».

MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



Au-delà c'est bien l'actualité de la réforme de la responsabilité des Gestionnaires Publics (pour rappel la déclinaison « services » ne sera présentée qu'en novembre... pour une application en 2023 !) qui irrigue les pistes d'évolution du partenariat entre la DGFIP et les autres administrations (collectivités, État) : « le renforcement de notre expertise suppose des outils techniques et une industrialisation des process »... « la DGFIP doit s'appuyer sur sa maîtrise du contrôle interne comptable comme point d'entrée de son rôle de conseil dans le cadre de la RGF »... « la RGP crée un contexte favorable pour relancer les SFACT ce qui n'empêche pas de s'interroger sur la pertinence de certains contrôles et le bon partage des tâches dans la chaîne ordonnateur/comptable. »... « la réflexion doit-elle ou non aller jusqu'à inclure le modèle de l'agence comptable, que certains écartent totalement alors que d'autres pourraient l'envisager (par exemple grands hôpitaux) »... « différencier les prestations : allègement des contrôles dans certains cas, positionnement d'expert-comptable via une validation des comptes pour les petites collectivités ». Le mot est à nouveau lâché : Agences, parce qu'un de leurs yeux est tourné sur ce que Jupiter pense et dit, ils ne peuvent pas s'empêcher d'y aller ! Nous renvoyons à un document, certes ancien de *Solidaires Finances Publiques*, mais qui mérite la lecture https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/actu/181107_31_tractGP112018.pdf.

Solidaires Finances Publiques a fait le choix de vous informer ainsi, en citant un maximum les documents de l'administration, pour que chacun.e puisse constater que ce qui se joue actuellement dans l'élaboration du COM est essentiel pour les missions exercées dans le secteur public local, mais aussi pour l'intérêt au travail des agent-e-s exerçant dans des services industrialisés ou pour des collectivités locales et pour qui l'administration affaiblit l'expertise, le contrôle et le soutien.